



Office national du film du Canada

2020-2021

Rapport financier trimestriel se terminant le 30 septembre 2020

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2020

1. Introduction

L'Office national du film (ONF) a été créé en vertu d'une loi du Parlement en 1939. Organisme fédéral relevant du portefeuille de Patrimoine canadien, l'ONF a pour mandat de produire et de distribuer des œuvres audiovisuelles originales et innovatrices de manière à faire connaître aux Canadiens et aux autres nations les valeurs et les points de vue canadiens ainsi que les questions d'intérêt pour la population. L'ONF sert la population canadienne en produisant et en rendant accessible partout au pays et sur toutes les plateformes du contenu riche et diversifié qui reflète le profil démographique en évolution rapide du pays, et qui ne pourrait être produit autrement. Une description sommaire des activités de l'agence pour l'exercice en cours se retrouve dans la [Partie II du Budget des dépenses](#).

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction, tel que l'exige l'article 65.1 de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Ce rapport trimestriel devrait être lu de concert avec le *Budget principal des dépenses*.

Le présent rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'un audit externe ou d'un examen.

2. Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel est préparé par la direction, au moyen d'une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser de l'agence accordées par le Parlement et utilisées par l'agence, de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses et les budgets supplémentaires pour l'exercice financier 2020-2021. Ce rapport trimestriel est préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement du Canada ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de la Loi de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

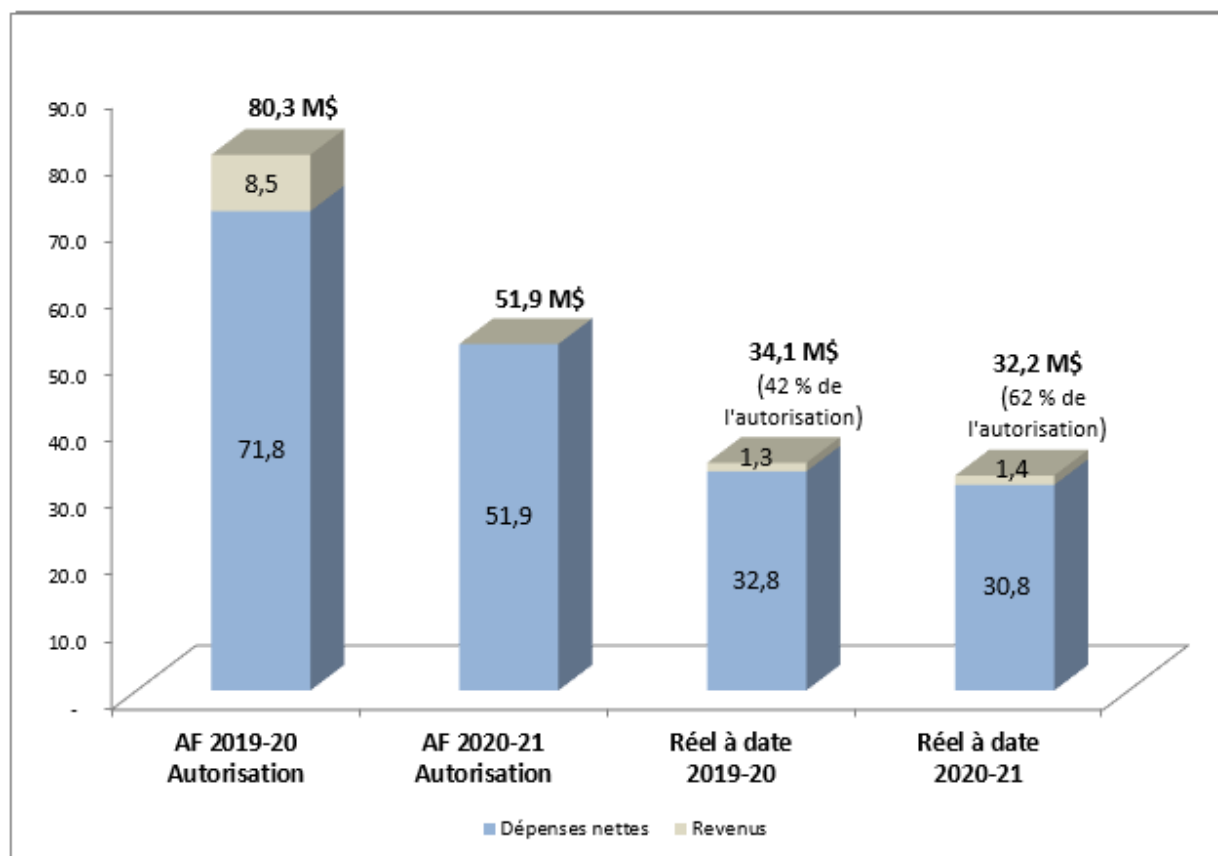
Lorsque le Parlement est dissous pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la Loi sur la gestion des finances publiques autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à émettre un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

L'ONF emploie la méthode de la comptabilité d'exercice intégral pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur les résultats ministériels. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2020

3. Faits saillants des résultats trimestriels et cumulatifs

La présente section met en évidence les principaux éléments qui ont contribué aux variations des dépenses prévues et réelles et des revenus prévus et gagnés pour la période terminée le 30 septembre 2020.



Le tableau ci-dessus présente les autorisations totales disponibles au sein de l'ONF pour l'exercice financier 2020-2021 avec un total de dépenses brutes prévues de 51,9 millions de dollars. La diminution de 28,4 millions de dollars dans les autorisations disponibles est principalement attribuable à la réduction des crédits du Budget principal des dépenses. En raison de la pandémie COVID-19 et des sessions limitées au printemps pour que le Parlement puisse étudier les crédits, le Règlement de la Chambre des communes a été modifié pour prolonger la période d'étude à l'automne. L'ONF devrait recevoir les pleins crédits pour le Budget principal des dépenses 2020-21 en décembre 2020. Une partie de la diminution s'explique aussi par les autorisations fournies pour les améliorations locatives pour le bureau central de l'ONF (Balmoral) l'an dernier au montant de 6,4 millions de dollars.

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2020

Le Tableau 2 à la page 8, présente les dépenses et les revenus du second trimestre 2020-2021, dont voici le survol des principaux éléments à noter :

Variation des revenus :

Les revenus enregistrés durant ce second trimestre 2020-2021 s'élèvent à 0,9 M\$, en hausse de 0,1 M\$ par rapport à l'année précédente principalement grâce à d'importants projets de partenariat.

Variation des dépenses

Les dépenses brutes du 2^e trimestre 2020-2021 ont diminué de 2,1 M\$ par rapport au même trimestre de l'exercice 2019-2020 et se situent à 17,0 millions de dollars.

Les variations proviennent principalement des dépenses de personnel, transport et communications, services professionnels et spéciaux, location, services de réparation et d'entretien, acquisition de terrain, bâtiments et d'ouvrages et des acquisitions de machines et matériel. Les dépenses du personnel, qui montrent une progression de 2% par rapport au cumulatif à la même date l'an dernier, s'explique par des augmentations salariales statutaires suite à la signature des conventions collectives en août 2019, des augmentations d'échelons, des révisions salariales suite à l'exercice sur l'équité des emplois et des nouvelles embauches. La diminution des transport et communications et des services professionnels et spéciaux s'explique par la diminution du volume de production et des voyages suite à la pandémie (COVID-19) afin de respecter les consignes sanitaires. L'ONF a graduellement repris ses activités au 2^e trimestre en s'assurant de suivre les directives des autorités de santé. L'augmentation des dépenses de location provient de la charge de loyer des nouveaux locaux du bureau central de l'ONF et la salle de conservation. La diminution des dépenses de services de réparation et d'entretien découle de contrats d'entretien d'équipement l'an dernier, non renouvelés en 2020-2021. En 2020-21 il n'y a eu aucune facturation pour des travaux liés aux améliorations locatives du quartier général de l'ONF, projet qui est globalement presque achevé. La diminution des dépenses d'acquisitions de machines et de matériel s'explique par les achats d'équipements techniques dans le cadre du déménagement à pareille date l'an dernier.

4. Risques et incertitudes

Nécessité d'innover et de poursuivre le virage numérique

L'ONF se doit d'être un milieu propice à l'innovation technologique et cinématographique, tant sur la scène nationale qu'internationale. L'ONF a investi à même ses fonds courants d'opération dans plusieurs initiatives du virage numérique telles que le Plan de numérisation, l'Espace de visionnage en ligne ONF.ca, le Système de gestion des actifs média, les productions interactives et les flux de production numériques.

Cependant, depuis plusieurs années, la multiplication des plateformes de diffusion numériques et l'élargissement de l'accessibilité aux contenus audiovisuels continuent de bouleverser les modèles d'affaires et d'avoir de profondes répercussions sur les activités de l'ONF. L'ONF doit

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2020

sans cesse s'adapter et innover dans les façons de produire ses œuvres audiovisuelles, de les promouvoir et de les rendre accessibles aux différents auditoires. Pour s'adapter à cet environnement en constante transformation, l'ONF dispose d'une expertise et d'un plan technologique solides, en plus d'avoir amorcé un changement fondamental de ses façons de produire, conserver et diffuser son contenu. Le besoin d'innover requiert une infrastructure flexible, à la fine pointe de la technologie, qui puisse soutenir les formats émergents de production et de diffusion. À l'ère du numérique, l'évolution des technologies a beaucoup augmenté et il y a un risque que nous ne puissions pas rester à la fine pointe de la technologie si des investissements majeurs ne sont pas encourus en temps opportun.

Pressions financières et opérationnelles

L'ONF a connu une érosion constante de ses moyens financiers et de son pouvoir d'achat ces dernières années. Les investissements considérables qui ont été faits pour soutenir sa stratégie de transformation numérique, les dépenses supplémentaires reliées aux déménagements de ses bureaux et les coûts d'adaptation aux nouveaux modèles d'affaires ont résulté en d'importantes pressions financières et opérationnelles. Ces éléments continuent d'avoir un impact sur la capacité financière de l'organisation.

Inadéquation entre la capacité organisationnelle et le volume de travail

Ce risque demeure constant au sein de l'ONF depuis quelque temps. Il découle de l'envergure de nombreux projets entrepris, des réductions d'effectifs réalisées au cours des dernières années qui crée des insuffisances de capacité pour maintenir et améliorer les processus opérationnels et administratifs au sein de l'organisation. Une équipe a été mise en place pour revoir, optimiser et documenter les principaux processus organisationnels afin de minimiser l'impact de ce manque de ressources.

5. Changements importants liés aux opérations, au personnel et aux programmes

La situation sanitaire actuelle découlant de la pandémie COVID-19 a causé un certain ralentissement des opérations en raison du besoin initial d'auto isolement et de restrictions ultérieures liés à la distanciation physique ainsi que de l'impossibilité de voyager à l'étranger. Cependant, grâce au télétravail et au virage numérique entrepris depuis plusieurs années, l'ONF a su poursuivre la majeure partie de ses opérations et n'a décelé aucun risques financiers additionnels. L'ONF a d'ailleurs devancé des initiatives en lien avec la collaboration à distance pour la production d'œuvres que nous avons prévus dans son nouveau plan technologique 2021-2025.

Les phases finales de déménagement du bureau central ainsi que de la salle de conservation de l'ONF, qui se terminera durant l'exercice 2020-2021, représente une transformation majeure du mode de fonctionnement de la plupart des employés de l'ONF. Les initiatives lancées au cours des deux dernières années chapeautées par un comité de transition se sont avérées efficaces dans la transition du personnel vers les nouveaux sites.

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2020

Approuvé par :



Claude Joli-Cœur
Commissaire du Gouvernement
à la cinématographie et Président de
L'Office national du film

Montréal, Canada
Le 30 novembre 2020



Luisa Frate CPA, CA
Directrice générale, Finances,
opérations et technologie
(Dirigeante principale des finances)

Montréal, Canada
Le 30 novembre 2020

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2020

Tableau 1 : État des autorisations (non audité)

	Exercice 2020-2021		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2020	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
<i>(dollars)</i>			
Crédit 1 - Dépenses nettes de fonctionnement	51 920 549	16 135 117	30 773 865
Autorisations budgétaires totales	51 920 549	16 135 117	30 773 865
Autorisations totales	51 920 549	16 135 117	30 773 865

Exercice 2019-2020		
Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2019	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
71 842 040	18 361 106	32 773 207
71 842 040	18 361 106	32 773 207
71 842 040	18 361 106	32 773 207

* N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2020

Tableau 2 : Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (*non audité*)

	Exercice 2020-2021			Exercice 2019-2020		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021 *	Dépenses durant le trimestre terminé le 30 septembre 2020	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020 *	Dépenses durant le trimestre terminé le 30 septembre 2019	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
<i>(dollars)</i>						
Dépenses						
Personnel	30 824 384	10 615 337	21 068 566	42 092 351	10 108 939	20 586 988
Transports et communications	2 210 242	415 566	503 047	3 212 902	655 569	1 160 733
Information	1 199 759	298 652	461 069	1 744 019	297 507	562 921
Services professionnels et spéciaux	8 072 266	2 656 511	3 941 565	13 772 735	2 433 276	4 273 554
Location	6 966 923	2 380 043	4 613 690	9 181 725	1 850 586	2 941 296
Services de réparation et d'entretien	935 558	15 064	134 095	1 359 966	197 721	406 148
Services publics, fournitures et approvisionnements	1 070 459	94 552	136 650	1 556 065	101 316	224 494
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	-	-	-	6 443 000	2 217 509	2 217 509
Acquisition de machines et de matériel	550 751	547 674	1 321 207	800 595	1 280 944	1 671 955
Autres subventions et paiements	90 207	10 409	15 732	131 128	405	3 627
Dépenses budgétaires brutes totales	51 920 549	17 033 808	32 195 621	80 294 486	19 143 772	34 049 225
Moins les revenus affectés aux dépenses :						
Recettes à valoir sur le crédit	-	898 691	1 421 756	8 452 446	782 666	1 276 018
Total des revenus affectés aux dépenses	-	898 691	1 421 756	8 452 446	782 666	1 276 018
Dépenses budgétaires nettes totales	51 920 549	16 135 117	30 773 865	71 842 040	18 361 106	32 773 207

* N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.